

Avril 2016

FédEfoC - MEDIA ANIMATION asbl • 100, avenue E. Mounier / B-1200 Bruxelles •  
<http://www.media-animation.be> - Marc ANDRÉ • Enseignement fondamental –  
productions pédagogiques – mission spécifique « éducation aux médias et au  
multimédia » • tel + 32 (0) 2 256 72 54 • [m.andre@media-animation.be](mailto:m.andre@media-animation.be)

*N'hésitez pas à laisser un  
exemplaire dans la salle des profs...*

## Le prochain appel à projets du CSEM

Chaque année, le conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) lance un appel à projets destiné aux écoles fondamentales et secondaires. Les établissements retenus reçoivent un subside de 2000 €.

Pour l'année scolaire prochaine, si le thème ne peut encore être dévoilé complètement, nous pouvons tout de même déjà lever un coin du voile en vous précisant qu'il portera sur les médias et la citoyenneté.

Plus que jamais, l'élève navigue et s'organise dans un flux d'informations multiples grâce auxquelles il découvre le monde. Au travers des projets menés, il aura, en tant que citoyen, la possibilité d'être producteur et, selon le principe de liberté d'expression, de porter sa « vérité ». L'élève lira et prendra en compte ces messages, puis, à son tour, écrira, diffusera et communiquera pour assumer sa citoyenneté.

Une circulaire officialisera le thème et le lancement de ce nouvel appel à projets dans le courant du mois de juin. Les écoles auront alors jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre pour compléter leur dossier de candidature en ligne. En attendant, nous vous invitons à découvrir une information plus détaillée sur la page du site du CSEM : [http://csem.be/outils/operations/appele\\_a\\_projet](http://csem.be/outils/operations/appele_a_projet)

## La (web)radio d'école, un outil pédagogique à hautes valeurs ajoutées

Quelles soient diffusées intramuros, sur la FM ou sur Internet, les radios d'école constituent un outil pédagogique de taille grâce auquel, de manière fonctionnelle et motivante, les élèves construisent un ensemble de compétences tant pluridisciplinaires que transversales.

Préparer et réaliser des émissions radiophoniques induit une façon différente d'entrer dans les apprentissages. Contrairement à certaines idées reçues, il ne s'agit pas de perdre du temps en abordant des notions supplémentaires dans le cursus de l'élève mais, au contraire, de favoriser l'acquisition de savoirs et savoir-faire inscrits dans le programme. Ce, par le biais d'activités motivantes qui leur donnent tout leur sens et dans lesquelles chacun s'investit pleinement et se surpasse afin de donner le meilleur de lui-même.

Parce qu'on ne perçoit jamais aussi bien les choses qu'en les vivant, réaliser des émissions à l'école constitue une excellente opportunité de comprendre et de porter un regard critique créatif sur le média pratiqué. Il s'agit d'une véritable éducation aux médias et à la citoyenneté au travers de laquelle chacun collabore, échange, écoute, analyse, se construit et conçoit des émissions respectueuses de l'intérêt et des droits de chacun (émetteurs et récepteurs).

L'aspect fonctionnel apporte une tout autre dimension à l'apprentissage de la langue. Produire un document diffusé et soumis à des intervenants extérieurs s'avère motivant et conduit l'élève à se surpasser et à maintenir un regard réflexif sur son travail tout au long du processus.



### « Canal et Compagnie »

Le 10 mars dernier, l'émission « Canal et Compagnie » réalisée et diffusée conjointement par les télévisions locales Canal C (Namur) et Canal Zoom (Gembloux) avait pour thème « la radio ». Durant la seconde partie, l'accent était mis sur les radios d'école et leurs richesses pédagogiques. On a notamment pu y découvrir un reportage sur « radio Chocotoff », un projet de l'école libre de Cortil Wodon, dont Catherine Delvaux, l'institutrice responsable, était présente sur le plateau.

Le lien vers l'émission : <http://www.canalc.be/canal-et-compagnie-du-10-mars-2016/>

## Les réseaux sociaux interdits avant 16 ans ?

En décembre dernier, la nouvelle faisait la une de tous les journaux : l'Europe envisage un projet de loi visant à interdire les réseaux sociaux aux jeunes de moins de 16 ans. Cette nouvelle, lancée telle une bombe, a suscité de vives réactions auprès des spécialistes. Beaucoup considèrent ce projet de loi irréalisable et estime qu'il constitue un véritable danger pour la liberté d'expression et l'épanouissement des plus jeunes.

La mesure, fruit d'un accord entre le Parlement européen et les États membres, vise à réglementer la protection des données personnelles en ligne et, notamment, à interdire la collecte de ces données pour les jeunes de moins de seize ans. Elle a également pour intention de réduire l'exposition des jeunes aux risques de cyber-harcèlement, de pédophilie ou de radicalisation.

Même si, pour des raisons administratives, cet accord ne pourrait pas être d'application avant 2018, il laisse déjà perplexe. La mise en place d'une telle mesure semble en effet difficile. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater que, alors que l'âge minimum requis sur Facebook est de 13 ans aujourd'hui, plus de 60 % des jeunes de 11 à 13 ans seraient déjà en possession d'un compte sur ce réseau social. Puisqu'ils sont nombreux à avoir déjà menti sur leur date de naissance sans que le système ne soit en mesure de vérifier leur âge, on imagine mal pourquoi il n'en serait pas de même dans le futur. Surtout que, soyons réalistes, les technologies évoluant constamment, les jeunes disposeront d'un nombre sans cesse grandissant de possibilités de se connecter à l'abri du regard des adultes.



De plus, il apparaît que la règle ne sera pas la même selon les pays de l'Union européenne. Chaque état membre pourra en effet fixer librement l'âge minimum requis pour l'accès à un réseau social entre 13 et 16 ans. On peut dès lors se demander si ce manque d'uniformisation ne constituera pas un frein supplémentaire à l'efficacité de la mesure envisagée.



### **Interdire ou éduquer à... ?**

Internet joue aujourd'hui un rôle fondamental dans la vie des jeunes. Selon les experts, leur interdire l'accès aux différents réseaux sociaux pourrait avoir des conséquences néfastes sur leur épanouissement. D'abord parce que cette interdiction leur ôterait leur droit fondamental à s'exprimer. Ensuite, parce que cela supprimerait ce qui constitue pour beaucoup la seule opportunité de révéler un mal-être à son entourage. Enfin, parce que ce système pourrait être source d'une nouvelle fracture numérique entre ceux qui auront le consentement de leurs parents pour se créer un compte ou ceux qui mentiront sur leur âge pour le faire, et ceux qui n'y auront pas accès.

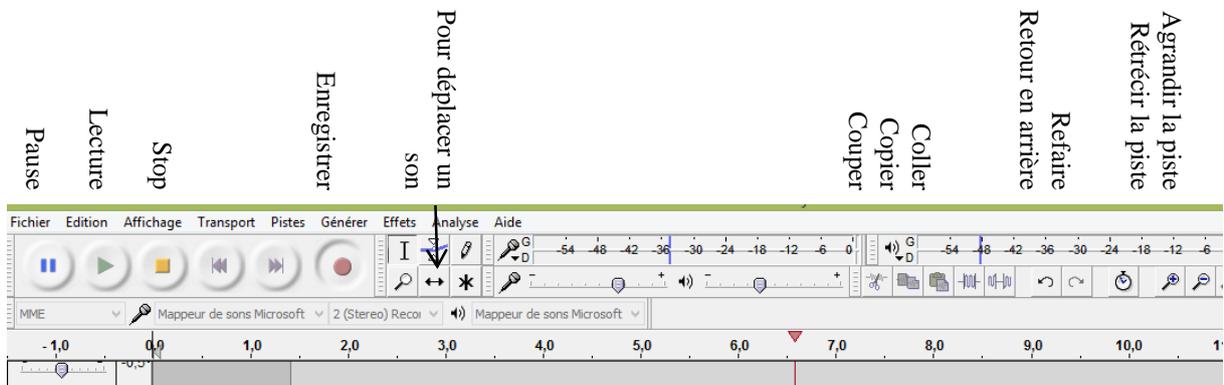
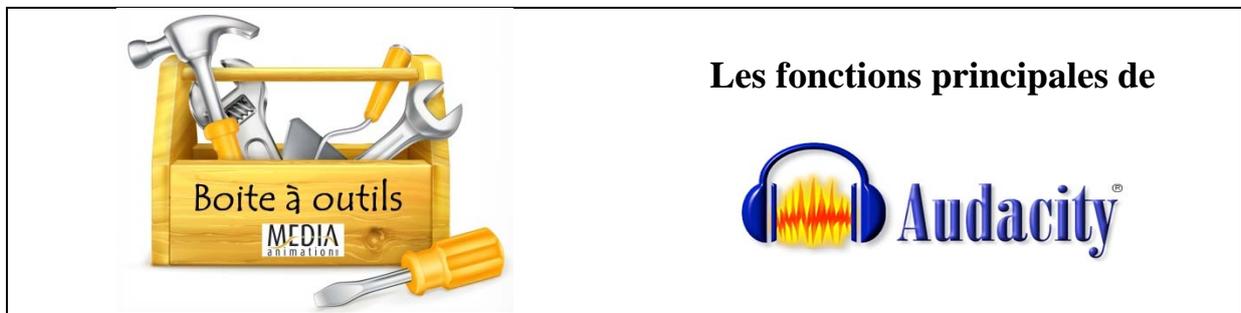
Contrairement aux idées reçues, les réseaux sociaux sont loin d'être de simples lieux de divertissement. Ils sont aussi, et même surtout, des lieux contemporains d'expression et d'information faisant partie intégrante de la réalité des jeunes et de la société toute entière. Ils constituent de véritables lieux de construction personnelle et sociale.

Certes, des dangers potentiels existent et les moins de 16 ans peuvent constituer des proies faciles. Mais faut-il pour autant leur en interdire l'accès de façon aussi catégorique ?

Le trottoir constitue lui aussi un lieu aux multiples dangers. Le jeune risque à tout moment de s'y faire renverser ou d'y faire une mauvaise rencontre. A titre d'exemple, on se souvient d'Élisabeth Brichet, enlevée par son prédateur à proximité de son domicile. Faudrait-il dès lors interdire aux enfants et adolescents de sortir seuls avant l'âge de 16 ans afin de les protéger de tout risque ? Non, bien entendu. Via des cours de sécurité routière, on a logiquement privilégié l'apprentissage des bons comportements à adopter.

Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les réseaux sociaux ?

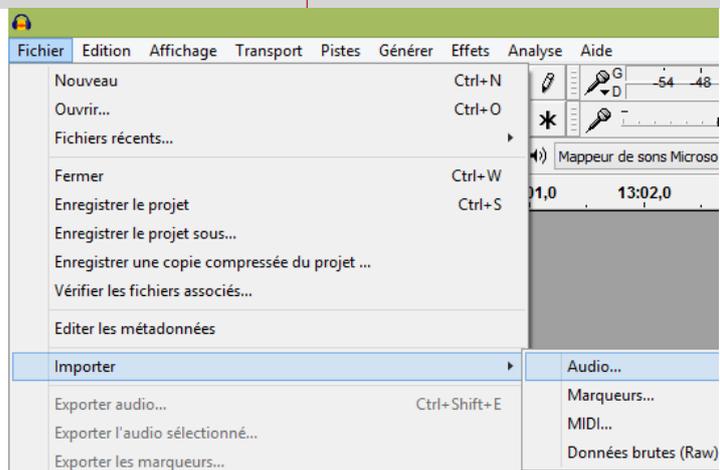
Plutôt que d'interdire les réseaux sociaux sous prétexte qu'ils peuvent s'avérer potentiellement dangereux, apprenons aux jeunes à les utiliser de façon critique et raisonnée, éduquons-les à ces médias et permettons-leur d'en tirer profit dans leur quotidien.



Ouvrir un son / un projet existant  
Ouvrir un projet / son utilisé récemment

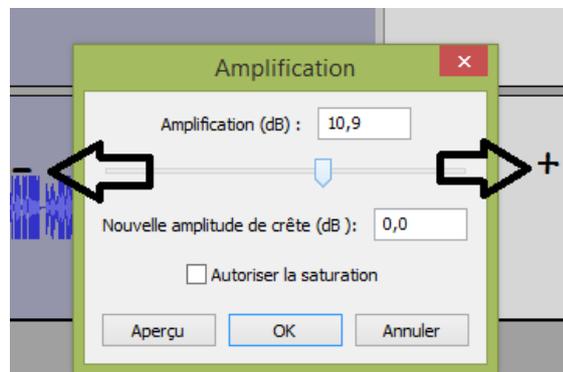
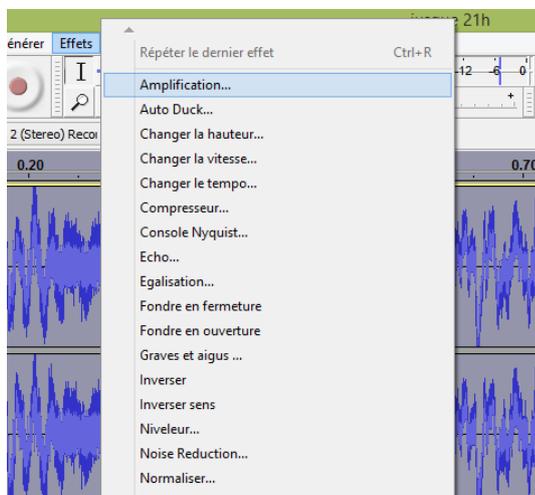
Enregistrer au format .aup (Audacity)

Ajouter un son (musique, bruitage...)  
Enregistrer le projet en .wav (ou MP3)

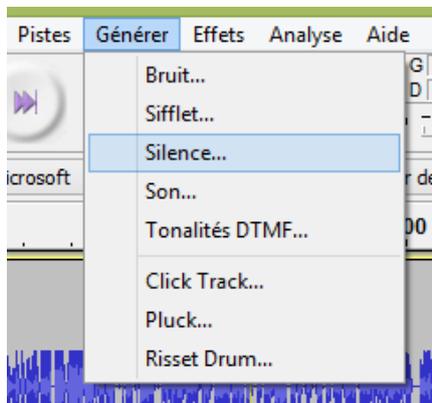


- Les sons enregistrés au format « .aup » ne sont lisibles que via le programme Audacity.
- Les sons enregistrés (exportés) au format « .wav » (ou « MP3 ») peuvent être lus partout. Dans ce format, toutes les pistes sont mélangées.

**Pour augmenter ou diminuer un son ou une partie de celui-ci : cliquez sur « Effet » puis « Amplification »...**

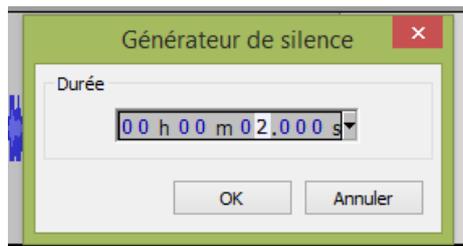


- Pour diminuer, déplacez le curseur vers la gauche.
- Pour augmenter, déplacez le curseur vers la droite (sans dépasser la valeur par défaut (ici 10,9)).



### Pour insérer un silence

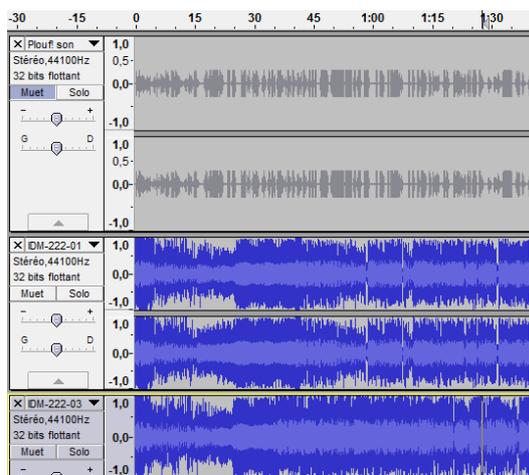
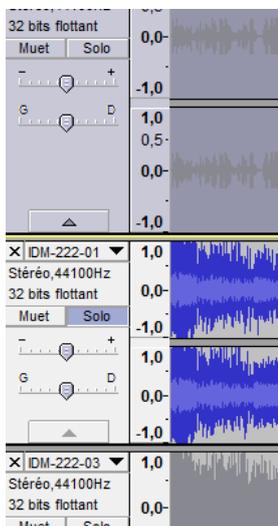
1. Placez le pointeur à l'endroit souhaité.
2. Cliquez sur « Générer » puis « Silence ».
3. Définissez la durée du silence, puis validez.



### Cliquez sur « muet » pour rendre une piste muette

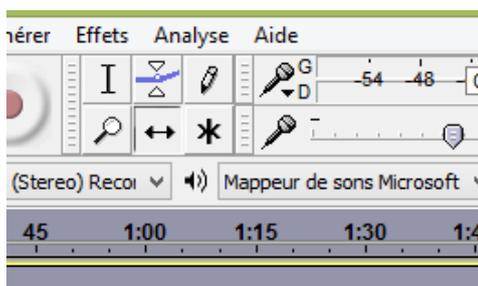


### Cliquez sur « solo » pour n'entendre que la piste sélectionnée



N'oubliez pas de tout décocher avant d'exporter votre son.

### Pour déplacer le son d'une piste



1. Cliquez sur la « flèche double »
2. Cliquez sur la piste que vous souhaitez déplacer et faites glisser le son vers la gauche ou vers la droite.
3. Cliquez sur le logo « curseur » (outil de sélection) pour reprendre le travail en mode sélection.



**ATTENTION** : Si la touche « pause » est « enfoncée », il n'est plus possible de faire quoi que ce soit... Dans ce cas, cliquez sur « stop » pour pouvoir poursuivre.

